



**ENJOY ENGLISH
SCHOOL**

L'ÉCOLE BILINGUE DE TOUS LES TALENTS

TARIFS ENJOY ENGLISH SCHOOL 2026-2027

Tarifs valables pour les enfants de GS-CP dans l'école Enjoy English School.

Rentrée le mardi 1 septembre 2026, dernier jour de cours le jeudi 1 juillet 2027.

Horaires :

- ⦿ Lundi, mardi, jeudi et vendredi garderie de 7h45 à 8h30.
- ⦿ Lundi, mardi, jeudi et vendredi école de 8h30 à 16h45.
- ⦿ Lundi, mardi, jeudi et vendredi garderie de 16h45 à 18h15.
- ⦿ Pas d'école le mercredi.

Sont inclus dans les tarifs:

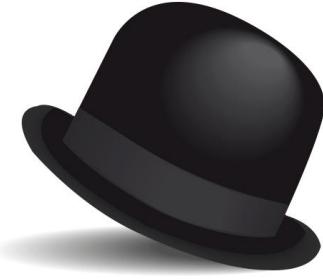
- ⦿ Le matériel (manuels scolaires etc.) et les fournitures (cahiers, peinture etc.) sauf une petite liste de fournitures qui vous sera envoyée en début d'année.
- ⦿ Les garderies du matin et du soir.
- ⦿ Le goûter après midi composé presque exclusivement de produits bio.
- ⦿ La cantine 100% bio.
- ⦿ Les activités sportives (par exemple, tennis, baseball, natation...) et les sorties.

Il y a deux enseignants par classe, un francophone et l'autre anglophone. Il y a une assistante maternelle anglophone/francophone également. La cantine et la garderie du soir sont gérées par des animateurs anglophones.

Les effectifs sont réduits afin de permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel.

L'inscription se fait à l'année scolaire et nous proposons un paiement mensuel sur **12 mois sans frais**.

Nous proposons 10% de réduction sur les frais de scolarité pour le deuxième enfant, 15% pour le troisième, 20% pour le quatrième. La réduction est appliquée sur le tarif le moins élevé.



ENJOY ENGLISH SCHOOL

L'ÉCOLE BILINGUE DE TOUS LES TALENTS

Frais d'inscription et d'entrée Enjoy English School GS-CP

Frais d'entrée pour une première inscription (non remboursables): 500 €
Frais d'inscription et de gestion (annuels et non remboursables) : 200 €

Frais de scolarité par mois (sur 12 mois)

Prix par mois sur 12 mois (Sept 2026 –Août 2027)	
Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
700 €	554,16 €

Frais de scolarité par année

Prix à l'année 2026-2027	
Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
8 400 €	6 650 €

Si votre enfant a moins de 6 ans le 1er janvier de l'année fiscale en question, l'inscription vous donne droit à un crédit d'impôt de 50% sur une partie des sommes versées (plafond de 3500€ /an/enfant) pour les frais de garderie. Vous ne bénéficiez pas de ce crédit si vous choisissez le paiement par chèques CESU.

Veuillez noter que c'est le prix avant réduction d'impôts qui est payable. Vous bénéficierez de la réduction d'impôts après avoir effectué votre déclaration de revenus.

Nous acceptons les chèques CESU comme mode de règlement (mais uniquement pour la partie des frais qui correspond aux frais de garde avant et après l'école).